

Le 9 novembre 2016

[Traduction]

Système d'éducation

M. Higgs : Notre bureau de l'opposition a demandé à la NBTA quelle disposition pourrait empêcher les membres du personnel enseignant d'exprimer leur opinion à propos de notre système d'éducation qui est brisé. Nous avons appris que la situation relevait du droit du travail et que l'employé, qu'il s'agisse d'un enseignant ou de qui que ce soit, est tenu à un devoir de loyauté envers son employeur et ne peut pas s'élever publiquement contre ce dernier, car ce serait un acte d'insubordination qui constituerait un motif de congédiement. Je suis certain que le premier ministre reconnaîtrait que les membres du personnel enseignant ont effectivement un devoir de loyauté envers leur employeur, qui est d'ailleurs notre employeur. Ici sur le parquet de l'Assemblée législative, nous avons tous pour employeur les gens du Nouveau-Brunswick. Le premier ministre est-il d'accord?

L'hon. M. Gallant : Comme je l'ai dit hier, nous avons très clairement expliqué que nous avons élaboré notre plan d'éducation après avoir écouté le personnel enseignant. Le ministre et moi avons rencontré plus de 100 membres du personnel enseignant. Nous avons reçu d'excellentes remarques et suggestions, et de nombreuses préoccupations ont été soulevées. Personne dans la salle n'avait l'impression que les membres du personnel enseignant ne pouvaient pas dire exactement ce qu'ils voulaient. Ils ont fait de bonnes remarques, des remarques constructives. Les membres du personnel enseignant avaient de bonnes choses à dire à propos de certaines mesures qui sont en place dans la province et, oui, ils ont exprimé de nombreuses préoccupations.

[Original]

Nous avons très clairement indiqué vouloir travailler avec le personnel enseignant et nous avons un dialogue continu et très positif avec ce dernier. De plus, nous lui donnons plus de flexibilité que jamais auparavant avec le plan d'éducation que nous avons présenté. Nous avons bien hâte de continuer à travailler avec le personnel enseignant et, bien sûr, d'investir davantage de fonds dans l'éducation.

[Traduction]

M. Higgs : Je suis certain que le premier ministre reconnaîtra l'importance des connaissances que peuvent transmettre les membres du personnel enseignant s'ils peuvent parler librement, et je serais très curieux de lire le rapport qui a été produit à partir des réponses qu'ont fournies les 100 membres du personnel enseignant, soit le nombre mentionné hier, je pense, lequel passera peut-être à 200 aujourd'hui. Peu importe le nombre, j'aimerais lire ce rapport ; alors, je saurais gré au premier ministre de le déposer.



Le premier ministre doit comprendre, comme je l'ai compris, que nous ne pouvons pas remettre notre système d'éducation en état sans la participation du personnel enseignant. Le premier ministre doit aussi comprendre que nous devons trouver le moyen de mettre à l'aise les membres du personnel enseignant pour que ces derniers puissent s'exprimer sans s'inquiéter de leur emploi. Selon toute apparence, il ne devrait pas être très difficile de trouver le moyen d'y arriver. Je serai heureux de travailler avec le premier ministre pour trouver une solution le plus tôt possible. Nous pourrions peut-être introduire une disposition pour demander aux membres du personnel enseignant de nous aider, leur demander leur apport et nouer un dialogue ouvert où tout le monde parle librement.

Le premier ministre acceptera-t-il d'agir ainsi? Pouvons-nous travailler ensemble sur une telle stratégie?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, nous travaillons en collaboration très étroite avec les membres du personnel enseignant de la province. En effet, notre plan d'éducation a été élaboré en consultation avec eux. De plus, notre plan va leur donner plus de flexibilité que jamais auparavant dans leur salle de classe afin de faire ce qu'il faut pour obtenir des résultats.

[Traduction]

Je trouve bizarre de voir le chef de l'opposition prendre la parole aujourd'hui et dire de nouveau qu'il pense que les systèmes d'éducation sont brisés. Ils ne le sont pas. Des défis se posent, mais de nombreuses possibilités se présentent. Tant de personnes travaillent fort, travaillent de longues heures, et font tout en leur pouvoir afin que nous ayons le meilleur système d'éducation possible. Je demande encore une fois au chef de l'opposition de cesser de dire que le système est brisé. Cela est démoralisant et, surtout, inexact.

M. Higgs : Le personnel enseignant n'a peut-être pas encore l'occasion de communiquer publiquement ses opinions, mais soyez assuré que de nombreux membres du personnel enseignant me transmettent leurs précieuses connaissances en privé. Ils me disent que notre système d'éducation ne sera pas remis en état tant que les parents et les membres du personnel enseignant n'obtiendront pas de soutien ni de formation. Si l'on prend l'exemple d'une salle de classe typique, jusqu'à la moitié des parents ne peuvent pas renforcer l'apprentissage de leurs enfants à la maison. N'oubliez pas que, dans notre province, plus de la moitié des personnes sont des analphabètes fonctionnels. Un nombre élevé d'enfants qui fréquentent nos écoles ne jouissent pas d'une vie familiale stable ou ont des parents qui ne valorisent pas l'éducation auprès de leurs enfants. Comment pouvons-nous aider ces parents? Si nous les aidons, le personnel enseignant en bénéficiera. Le premier ministre convient-il que, pour remettre en état le système d'éducation, nous devons aussi tenir compte des préoccupations des parents qui ont besoin de notre aide en ce qui concerne la situation à la maison?



[Original]

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, nous entretenons un dialogue très productif et même rapproché avec le personnel enseignant. Le chef de l'opposition a mentionné que des membres du personnel enseignant viennent lui parler ; bien sûr, ils parlent.

Comme nous le savons, le président de la New Brunswick Teachers' Association, dans le secteur anglophone, a dit que les défis avec lesquels est aux prises notre système s'expliquent par les réductions qui ont été faites lorsque le chef de l'opposition était ministre des Finances. Ce dernier avait procédé à des réductions dans le domaine de l'éducation.

De plus, une enseignante, Annick Carter, de Moncton, a dit ce qui suit, et je cite : « Le système éducatif n'est pas brisé » chef de l'opposition. « Il nécessite des ressources additionnelles pour répondre aux besoins de tous les élèves. »

Voici une autre citation : « Le système éducatif n'est pas brisé » chef de l'opposition. « Le taux de réussite en littérature 2^e année a augmenté depuis 15 ans dans le secteur francophone. » Cela a été dit par le directeur de la pédagogie et des affaires éducatives de l'Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick.

Le personnel enseignant parle et dénonce les propos du chef de l'opposition.

[Traduction]

Immersion en français

M. Higgs : En ce qui a trait à l'immersion précoce, des membres de notre personnel enseignant au Nouveau-Brunswick me disent que beaucoup de nos enfants ont de faibles résultats dans les deux langues parce qu'une si grande partie des rudiments — les programmes de langue, d'art, de mathématiques, de sciences et de sciences humaines — créent de la confusion et sont mal interprétés ; l'enseignement de tous les sujets dans la langue seconde peut souvent être difficile. Le personnel enseignant estime peut-être que la solution la plus logique serait de poursuivre les efforts qu'il déploie dans le cadre du programme actuel de français plutôt que dans celui d'un nouveau programme en 1^{re} année. Les enfants doivent pouvoir lire, écrire et penser avec aisance dans leur langue maternelle avant de pouvoir intégrer le programme d'immersion en français. Voilà ce que me disent des enseignants.

Le président : À l'ordre.

M. Higgs : Les enfants doivent pouvoir écrire et penser dans leur langue maternelle avant d'intégrer le programme d'immersion en français. Je réitère. Le programme qu'un petit nombre de parents peuvent appuyer par un apprentissage complémentaire à la maison, sous quelque forme que ce soit... Le premier ministre peut-il comprendre leurs préoccupations — en ce sens qu'ils veulent que leurs enfants soient bilingues? Notre système nous a montré qu'ils ne le sont



pas. Quelque 65 % des élèves n'atteignent pas un tel objectif, après 40 ou 50 ans. Il y a manifestement un problème.

Le président : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Gallant : Le chef de l'opposition aime parler de personnes qui l'abordent pour discuter de telles questions. Que dire de toutes les personnes qui ont apporté leur concours à la préparation d'un rapport indépendant et non partisan sur l'immersion en français, qui a été remis au gouvernement précédent? Que dire des centaines et des centaines de parents, d'élèves, d'enseignants et de responsables en éducation dans la province qui se sont présentés devant le groupe de travail : un groupe de travail dont les coprésidents étaient d'anciens ministres de l'Éducation — l'un d'entre eux ayant été ministre d'un gouvernement libéral et l'autre, d'un gouvernement conservateur? Des centaines de personnes ont participé aux consultations et ont dit au groupe de travail ce qu'elles aimeraient voir se concrétiser à l'égard de l'immersion en français.

Comment se fait-il que le chef de l'opposition choisisse qui, des gens de la province, il écoute? Des centaines de personnes ont parlé des avantages que procurait l'immersion précoce, et, bien sûr, des personnes ont parlé des défis qui se posaient au sein du système tel qu'il était. Comme nous l'avons dit à maintes reprises, nous ferons tout en notre pouvoir pour aplanir les obstacles qui se dressent afin que nous puissions offrir à nos jeunes dans la province la possibilité d'intégrer le programme d'immersion en français aussitôt que possible.

M. Higgs : Nous pouvons tourner autour du pot, mais les résultats sont éloquentes. Les enseignants qui se font entendre parlent de résultats. Si nous n'avons pas instauré le programme et que nous n'avons pas fait de son instauration une promesse électorale, c'est parce que nous avons reçu beaucoup de lettres d'enseignants qui disaient : Nous ne serons pas mis au fait des résultats du programme avant la 12^e année. Voilà pourquoi la question a été exclue des engagements électoraux, contrairement à ce qu'a fait l'actuel premier ministre. Par conséquent, les résultats sont dans des boîtes.

J'ai le plaisir de dire que, ce matin, j'ai rencontré le ministre de l'Éducation et les sous-ministres concernant la remise en état de notre système d'éducation. Je suis très encouragé par la teneur de la réunion. En raison du ton avec lequel s'est déroulée notre conversation, des idées formulées de part et d'autre et des positions exprimées, j'estime, comme jamais auparavant, que nous trouvons une façon de travailler ensemble dans l'intérêt de nos enfants et pour notre avenir. Je dois dire que le ton différerait de celui qu'adopte le premier ministre lorsqu'il m'adresse la parole. Toutefois, j'espère que la réunion de ce matin est un premier pas positif vers un changement de ton de la part du premier ministre, et que c'est celui qu'il emploiera pour les jours et les semaines à venir.

Je crois que le premier ministre et moi n'avons maintenant qu'à nous réunir pour faire le suivi sur la réunion de ce matin, car l'évidence dont personne n'ose parler...



Le président : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Gallant : Je suis reconnaissant au chef de l'opposition d'avoir enfin assisté au breffage au sujet des plans d'éducation. Je ne lui suis pas reconnaissant, toutefois, de son ton condescendant. Il a parlé d'un changement de ton, mais, du même coup, a usé de propos très condescendants, ce qui est dommage. Pis encore, il vient d'admettre qu'il a pris grand plaisir à critiquer sur le parquet de l'Assemblée législative le plan d'éducation que nous avons élaboré avec les gens du Nouveau-Brunswick, et ce, en dépit du fait que, lorsqu'il était ministre des Finances, les gens d'en face n'ont eu pour plan en matière d'éducation que des compressions.

Le chef de l'opposition est venu ici pour critiquer le système, le qualifiant de « brisé », et tout cela avant même d'avoir pris le temps d'assister à un breffage sur les plans d'éducation. Une telle occasion lui avait déjà été offerte, et, au lieu d'assister au breffage, il est venu sur le parquet de l'Assemblée législative pour discourir, pour critiquer le plan d'éducation dont il ne savait rien et, bien sûr, pour continuer à dire aux gens qu'ils devraient être découragés, car, à son avis, le système est brisé. Il ne l'est pas, et nous allons mettre le plan à exécution.

M. Higgs : Le premier ministre oublie que j'ai été pendant quatre ans au gouvernement. Je sais exactement dans quel état se trouvait le système, je sais exactement dans quel état il se trouve, et je sais exactement ce qui en est des résultats. Je parle de résultats, sans figures de style. Les résultats ne reflètent pas ce dont nous avons besoin dans les salles de classe de notre province. Les enseignants nous ont dit avec émotion que nous devrions étudier le problème et que nous devrions le régler.

L'évidence dont personne n'ose parler, et dont j'ai fait mention il y a quelques minutes, c'est que vous avez un plan de 10 ans qui ne reflète aucunement le besoin de faire passer le point d'entrée en immersion de la 3^e à la 1^{re} année et d'agir avant que les résultats du programme actuel soient présentés. Il s'agit là d'un engagement purement politique qui va à l'encontre d'un plan de 10 ans et de la stabilité que vous avez affirmé être la meilleure voie à suivre.

Je suis enthousiasmé par les gens du ministère. Je suis enthousiasmé par les progrès que réalise le ministère dans des domaines où j'ai constaté des progrès par le passé, et le ministère poursuit sur sa lancée. Toutefois, Monsieur le premier ministre, vous dressez un obstacle en prenant à l'égard de l'immersion une décision purement politique. Reviendrez-vous sur la décision qui a été prise?

L'hon. M. Gallant : Nous ne sommes tout simplement pas d'accord. Nous nous sommes servis d'un rapport commandé par le gouvernement précédent, dont le chef de l'opposition faisait partie, pour examiner la question de l'immersion en français et pour parler à des experts, des enseignants, des élèves et toute personne qui avait des préoccupations à cet égard. Selon la recommandation formulée, le point d'entrée en 1^{re} année s'avérait souhaitable. Nous avons aussi écouté les personnes qui avaient des préoccupations quant à la façon dont le programme avait été mis en oeuvre auparavant, et nous ferons tout en notre pouvoir pour les atténuer.



Nous savons que le chef de l'opposition a été au gouvernement pendant quatre ans, je l'en assure. Nous le savons, car un grand nombre des difficultés avec lesquelles le système d'éducation est aux prises sont attribuables aux compressions qu'il a faites en éducation. Beaucoup de problèmes auxquels nous nous heurtons en matière de croissance économique découlent du fait qu'il pensait pouvoir assurer la prospérité à coup de compressions. Nous savons qu'il a été au gouvernement, car nous avons vu le pire bilan au chapitre de la création d'emplois à être affiché par un gouvernement. Les gens d'en face ne comprennent tout simplement pas. La prospérité ne s'obtient pas à coup de compressions. Il faut investir dans la population.

M. Crossman : J'ai d'autres questions à poser sur la promesse électorale du gouvernement de rétablir en 1^{re} année le point d'entrée en immersion précoce. Le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a souvent mentionné que de nombreux experts disent que, à cet égard, il est préférable que les enfants commencent le plus tôt possible. Personne, je pense, ne réfute une telle assertion. Je ne la réfute certainement pas, mais je ne sais pas ce que les experts diraient d'une intégration précoce dans un système d'éducation qui peut être amélioré, surtout en ce qui concerne la composition des classes et le soutien aux enseignants dans les salles de classe.

Je ne sais pas ce que les experts diraient d'un gouvernement qui présente un plan d'éducation de 10 ans, dans lequel aucune mention n'est faite d'un si grand changement, et qui annonce ensuite ce changement quelques semaines plus tard. Cela me ramène à ma première question. Pourquoi le changement du point d'entrée n'a-t-il pas été mentionné dans le plan d'éducation de 10 ans?

L'hon. M. Gallant : Eh bien, nous sommes d'accord avec l'opposition sur l'assertion. Il faut privilégier un apprentissage précoce, et, à la lumière des opinions recueillies il y a quelques années par un groupe de travail indépendant auprès de centaines de personnes sur ce qui est un sujet important et au vu de sa recommandation de rétablir le point d'entrée en 1^{re} année, nous offrirons aux jeunes du Nouveau-Brunswick une possibilité optimale d'apprendre une deuxième langue. Nous sommes d'accord avec le député d'en face sur l'assertion.

Je sais que de nombreux députés de l'autre côté de la Chambre sont du même avis. Nombre d'entre eux ont fait de la question un enjeu électoral en 2010. Nombre d'entre eux ont été très contents de voir leur gouvernement s'engager à rétablir en 1^{re} année le point d'entrée au programme d'immersion en français, et je suis certain que nombre d'entre eux ont été très déçus lorsque l'ancien ministre des Finances et son cabinet ont décidé de rompre la promesse qui avait été faite et de ne pas le rétablir en 1^{re} année — je le sais. Demandez à Craig Leonard, l'ancien ministre de l'Énergie. Ce dernier a sillonné Fredericton faisant du porte-à-porte pour dire à quel point il était dommage que le point d'entrée au programme d'immersion en français ait été changé et qu'il devait être en 1^{re} année. Je sais que bon nombre de ses collègues qui sont ici aujourd'hui le croient aussi.



M. Crossman : Il semble que le gouvernement accorde plus d'importance à une promesse électorale qu'aux gens, en l'occurrence, nos enfants, ce qui est désolant. Les gens du gouvernement ont rompu beaucoup de promesses électorales, et cela n'a pas semblé les déranger. Pourquoi ont-ils choisi d'honorer la promesse en question?

J'aimerais poser aux gens d'en face une question sur le plan d'éducation de 10 ans. J'aimerais demander au ministre si les deux auteurs du plan d'éducation de 10 ans voulaient que référence soit faite dans le document à la promesse électorale de rétablir en 1^{re} année le point d'entrée à l'immersion précoce. Je vais formuler ma question ainsi : Les auteurs ont-ils fait référence au changement touchant l'immersion précoce, et, dans l'affirmative, pourquoi n'est-il fait aucune mention de ce changement dans le document présentant le plan d'éducation de 10 ans?

L'hon. M. Gallant : Il est intéressant de voir les gens de l'opposition manifester leur inconfort. Ils ne comprennent pas qu'une personne puisse effectivement faire une promesse électorale et...

Le président : Je rappelle à l'ordre la députée de Moncton-Sud-Ouest.

L'hon. M. Gallant : Les gens d'en face ne comprennent pas qu'une personne puisse effectivement faire une promesse électorale et l'honorer.

Lorsque nous avons fait campagne en 2014, nous avons dit que nous rétablirions en 1^{re} année le point d'entrée à l'immersion précoce. Voilà la décision et la position que nous avons prises, car nous avons examiné le rapport qui avait été commandé par le gouvernement précédent et dans lequel la recommandation en question avait été formulée. J'ajouterais que les gens du Nouveau-Brunswick ont été écoutés aux fins de l'élaboration du rapport. Il s'agissait notamment d'enseignants, d'élèves, de parents et de personnes qui avaient des préoccupations à cet égard. Notre décision est fondée sur un processus des plus indépendants et méticuleux. Comme l'a dit le député d'en face, notre décision est fondée sur les données qui indiquent qu'une immersion précoce est souhaitable, et nous procéderons de manière à aplanir beaucoup des obstacles qui se dressaient auparavant. Nous avons le plaisir de dire que nous investirons davantage dans l'éducation en vue de la réalisation du projet en question et de projets semblables.

Le président : À l'ordre.

M. Crossman : Si j'ai bien compris l'état des choses, le gouvernement est bel et bien déterminé à imposer à toute vitesse le changement touchant l'immersion précoce, en dépit de l'appel à la stabilité que lancent les enseignants. Tous les jours, j'entends le point de vue d'enseignants et d'administrateurs. La semaine dernière, je me suis arrêté pour discuter avec un administrateur dans la province qui a longuement parlé, soit pendant une demi-heure, du fait qu'il n'était pas écouté. Ce dernier a dit que lui et ses collègues avaient participé aux travaux du groupe de



travail. Selon lui, on avait proposé durant les réunions du personnel des mesures qu'il fallait prendre, mais il n'a pas été tenu compte des avis exprimés.

Le gouvernement semble aussi faire fi de la NBTA. Le gouvernement restera sourd aux exhortations des parents. Le gouvernement ne respectera pas l'avis de l'opposition officielle. Le gouvernement ne prêtera pas attention aux récentes évaluations en éducation qui nous montrent que le système doit être amélioré. Pourquoi, en dépit de toutes les mises en garde, le gouvernement imposera-t-il en vitesse la réalisation d'un tel changement?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, je répète que nous ne sommes aucunement en train d'ignorer le personnel enseignant.

Nous pouvons rappeler ce que disent certains membres du personnel enseignant. Quelqu'un a dit ceci : « Le système éducatif n'est pas brisé » chef de l'opposition. « Il nécessite des ressources additionnelles pour répondre aux besoins de tous les élèves. » Nous sommes d'accord avec ces propos, et c'est exactement ce que nous allons faire.

Une autre personne a dit ceci : « Le système éducatif n'est pas brisé » chef de l'opposition. « Le taux de réussite en littérature 2^e année a augmenté depuis 15 ans dans le secteur francophone. »

Encore une fois, nous sommes d'accord pour dire que le système n'est pas brisé ; il y a des défis, mais il faut travailler avec le personnel enseignant et les appuyer financièrement pour s'assurer d'avoir les résultats souhaités par tous.

[Traduction]

Nous écoutons les membres du personnel enseignant, y compris les membres de la NBTA. Nous les avons écoutés lorsqu'ils ont dit que beaucoup des défis que nous devons relever à l'heure actuelle dans le domaine de l'éducation étaient attribuables aux compressions que l'ancien ministre des Finances avait faites dans ce domaine-là. Ne vous inquiétez pas. Nous travaillerons avec le personnel enseignant et nous investirons plus dans l'éducation que tout autre gouvernement de l'histoire de notre province.

[Original]

Foyers de soins

M^{me} Dubé : Nous sommes tous d'accord pour dire que les personnes âgées ont bâti cette belle province dont nous bénéficions aujourd'hui. Donc, la moindre des choses que nous pouvons faire, c'est de nous assurer de leur donner les soins nécessaires afin qu'elles aient une bonne qualité de vie vers la fin de leurs jours.



Il a été très clair que, depuis un certain temps — depuis l'ouverture même de la résidence Domaine des Bâtisseurs, à Edmundston —, le personnel, l'administration et la collectivité crient pour avoir plus de personnel afin de soigner les personnes âgées.

Alors, je pose la question suivante à la ministre : Est-elle prête à ajouter du personnel dans cette résidence pour s'assurer que les personnes âgées y sont bien traitées?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Harris : Je remercie la députée d'en face de la question. Voici le moment opportun pour moi de prendre la parole à titre de ministre des Aînés et des Soins de longue durée. Je suis certainement heureuse d'avoir l'occasion de parler aux gens du Nouveau-Brunswick. Nous visons tous le même but ultime, soit de veiller à ce que les personnes âgées reçoivent les soins dont elles ont besoin et qu'elles méritent.

Comme nous le savons, en ce qui concerne le foyer de soins situé à Edmundston dont nous parlons, le financement visant les employés que reçoit ce foyer ne correspond pas à notre norme habituelle. En fait, ce foyer de soins reçoit du financement pour un nombre d'employés à temps plein qui dépasse la norme pour un foyer d'une telle grandeur. N'oubliez pas que les employés des foyers de soins ne relèvent pas du secteur public. Ils relèvent d'un conseil d'administration. Les conseils doivent être responsables et s'occuper des relations de travail et du rendement des employés, et c'est ce qu'ils font. Merci.

[Original]

M^{me} Dubé : C'est un peu triste d'entendre la réponse de la ministre ce matin. Il est très clair que la collectivité crie et sonne l'alarme. En raison principalement de l'infrastructure, il est aussi très clair que le personnel dit ne pas nécessairement pouvoir ou ne pas avoir la capacité de donner les soins appropriés tels que demandés et auxquels les personnes âgées ont droit.

La ministre a même dit sur les ondes de Radio-Canada : Écoutez, nous avons des budgets et il faut survivre avec ceux-ci. Il y a des investissements qui se font partout ; ce sont des décisions que prend le gouvernement dans tous les secteurs. Maintenant, c'est le temps d'investir auprès des personnes âgées, car ce n'est pas normal que celles-ci doivent attendre longtemps dans leurs couches avant de pouvoir recevoir de l'aide. Je pose encore une question à la ministre : Peut-elle entendre le cri du cœur des personnes âgées, des familles, des employés et de l'administration et de la collectivité et voir le lien qui les représente? La ministre peut-elle...

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé.

L'hon. M^{me} Harris : Nous sommes certainement à l'écoute en ce qui concerne toutes les questions ayant trait aux personnes âgées du Nouveau-Brunswick qui nous sont signalées. Je



visite les foyers de soins. En fait, j'en suis à ma 22^e visite. J'ai rencontré plus de 24 parties prenantes différentes. Je continuerai d'être à l'écoute et je continuerai d'intervenir.

Le ministère du Développement social n'a pas la responsabilité de s'occuper des activités quotidiennes dans les foyers de soins. Cette responsabilité incombe au conseil d'administration et à la direction du foyer de soins. Toutefois, les gens du Nouveau-Brunswick doivent savoir que nous veillons à ce que les personnes reçoivent les meilleurs soins possible et que le ministère du Développement social y veille en s'assurant que les foyers de soins respectent les règlements, les normes et les directives en application de la *Loi sur les foyers de soins*. Nous sommes à l'écoute et nous veillons à ce que les personnes âgées obtiennent d'excellents soins. Nous continuerons d'agir ainsi.

[Original]

M^{me} Dubé : Si la ministre dit qu'elle écoute, cela veut dire qu'il est temps pour elle d'agir, parce que tout le monde s'entend pour dire que les personnes âgées ne reçoivent pas les soins qu'elles devraient recevoir.

Je demande encore à la ministre d'ouvrir son coeur et de regarder à la situation, car il y a une problématique. Elle doit s'asseoir et elle doit nécessairement trouver des solutions. Oui, le conseil d'administration gère le fonctionnement au quotidien, mais avec les règlements du ministère, des normes, un budget et ainsi de suite.

Je demande à la ministre de prendre son pouvoir et de regarder ce qui se passe afin de résoudre le problème à Edmundston, et ce, pas dans deux semaines, pas dans un mois ou pas dans trois mois, car il existe une crise actuellement. Donc, je demande à la ministre de répondre aux besoins des personnes âgées.

[Traduction]

L'hon. M^{me} Harris : Pour le compte rendu, je n'ai pas besoin de me faire dire par les parlementaires d'en face qu'il faut que j'ouvre mon coeur aux personnes âgées du Nouveau-Brunswick, car il est grand ouvert. Que se passe-t-il relativement aux personnes âgées de la province? De très belles réalisations se produisent, mais, puisque des erreurs ont été commises par le passé et que des gens n'ont pas tenu compte des faits, je suis ici et je fais tout en mon pouvoir pour régler la situation.

Je vais vous dire une autre chose. Le ministère enquête sur chaque plainte, sans exception. Nous sommes immédiatement intervenus, et des représentants du ministère ont visité le foyer de soins pour discuter des préoccupations. Nous intervenons. Nous sommes à l'écoute. De ce côté-ci de la Chambre, nous obtenons des résultats. J'accorde la priorité aux personnes âgées et aux soins qu'elles reçoivent, et j'accomplis mon travail.

(Exclamations.)



Le président : À l'ordre.

Santé mentale

M. Coon : À l'échelle du Canada, la moyenne nationale des dépenses visant les soins de santé mentale correspond à 7 % du budget de santé des provinces. L'Association canadienne pour la santé mentale encourage toutes les provinces à faire passer à 9 % leurs dépenses visant les soins de santé mentale. Au Nouveau-Brunswick, nous consacrons aux soins de santé mentale moins de 4 % — moins de 4 % — de notre budget de santé. En conséquence, nous connaissons une crise en matière d'accès aux soins de santé mentale dans notre province.

Le ministre de la Santé peut-il veiller à ce que le financement accordé aux services de santé mentale augmente pour que, dans le prochain budget, il corresponde au moins à la moyenne nationale?

L'hon. M. Boudreau : Je sais que, pour le député, la santé mentale est un sujet qui lui tient à coeur. Il a soulevé la question à de nombreuses reprises, par exemple, durant l'étude des prévisions budgétaires. Je continue à assurer au député d'en face que nous réalisons des investissements importants dans les services de santé mentale. Nous continuerons à faire d'autres investissements dans les services de santé mentale.

Le Plan d'action pour la santé mentale vise la période allant de 2011 à 2018. Ce plan contient de nombreuses initiatives que le gouvernement actuel a prises ainsi que des initiatives lancées par le gouvernement précédent qui sont toujours en place, notamment le modèle de prestation des services intégrés, les équipes de traitement communautaire dynamique fonctionnel et flexible (TCDF), notre engagement à examiner les ordonnances de traitement en milieu communautaire, notre réseau d'excellence et le centre d'excellence à Campbellton, dans lequel nous investirons des sommes importantes. Nous prenons bel et bien la santé mentale très au sérieux, et nous continuerons d'investir des sommes importantes dans le secteur.

[Original]

M. Coon : Le Plan d'action pour la santé mentale au Nouveau-Brunswick n'a pas l'effet voulu. Ici, le nombre d'appels à la police liés à des crises de santé mentale a augmenté de 40 % au cours des cinq dernières années. Que fait le ministre de la Santé pour s'assurer que les patients et patientes ayant des problèmes de santé mentale ne se retrouvent pas dans le système de justice?

L'hon. M. Boudreau : Comme je l'ai dit, nous investissons des sommes additionnelles dans la santé mentale, car nous voyons cette question comme étant très importante. Il est vrai que nous avons encore des choses à faire, mais nous continuons à travailler. Nous suivons de très près les recommandations mises de l'avant dans le Plan d'action pour la santé mentale au Nouveau-Brunswick, qui couvre la période entre 2011 et 2018. Nous faisons des investissements importants.



Il y a un modèle en particulier que je veux mentionner, soit celui de la prestation des services intégrés. Nous avons vu, dans les endroits où nous avons mis ce modèle en place, que ce soit dans le comté de Charlotte ou dans la Péninsule acadienne, les listes d'attente être essentiellement éliminées. Maintenant, nous allons mettre ce programme en place partout dans la province.

Alors, nous faisons des investissements très spécifiques pour nous assurer d'être là pour offrir les services aux gens du Nouveau-Brunswick quand ils en ont besoin.

[Traduction]

M. Coon : Le problème, c'est que les difficultés des gens augmentent. Leur situation s'aggrave. Il s'agit d'une question de vie ou de mort pour bon nombre de personnes du Nouveau-Brunswick, surtout des jeunes. Il n'y a que quelques semaines, le réseau CTV a fait un reportage sur le cas d'Amanda Browne, une jeune femme qui a tenté de se suicider trois fois en trois mois. D'après Amanda, aucune thérapie professionnelle n'est offerte aux personnes du Nouveau-Brunswick qui sont, comme elle, en crise. Le ministre veillera-t-il à ce que la thérapie professionnelle nécessaire dans de tels cas soit offerte afin que nous ne laissions pas tomber Amanda?

L'hon. M. Boudreau : Encore une fois, je ne veux pas minimiser l'importance des questions que pose le chef du tiers parti. La santé mentale est une question très sérieuse. Toutefois, le Nouveau-Brunswick réalise de grands progrès à cet égard.

Nous mettons en oeuvre à l'échelle provinciale les projets pilotes qui se sont avérés un succès. Qu'il soit question du modèle de PSI ou des équipes de TCDF, ce sont des initiatives qui ont été éprouvées et qui ont donné des résultats concrets pour les enfants et les adultes qui ont besoin de services du genre. Maintenant, nous mettons ces programmes en oeuvre à l'échelle de la province. Nous ferons des investissements importants. Nous obtiendrons des résultats positifs.

Il y a quelques semaines, j'ai assisté à une réunion des ministres de la Santé où il a été dit que le Nouveau-Brunswick était l'une des provinces à surveiller en matière de santé mentale, en raison des initiatives novatrices que nous mettons en oeuvre dans la province.

Protection des renseignements personnels

M. Northrup : Seulement quelques instants après que l'Assemblée législative a suspendu ses travaux pour l'été, un article a été publié en ligne à propos d'une vaste atteinte à la vie privée au sein du ministère du Développement social. Une valise contenant des clés ainsi que les noms et les numéros de téléphone de personnes a été volée. Les clés et les renseignements personnels étaient ceux de 600 personnes âgées et personnes à faible revenu du Nouveau-Brunswick. Les demandes d'accès à l'information nous ont permis d'apprendre que le gouvernement a surtout veillé à ne pas révéler la situation au public et aux médias avant que l'Assemblée législative suspende ses travaux pour l'été, et il a réussi à le faire.



Ma question s'adresse au vice-premier ministre qui est maintenant ministre des Familles mais qui était ministre de la Sécurité publique lorsque la vaste atteinte à la vie privée est survenue. Pourquoi tant d'efforts ont-ils été déployés pour garder la situation secrète et éviter de la révéler aux médias, et la situation a-t-elle été signalée à la commissaire à la protection de la vie privée?

L'hon. M. Horsman : J'ai le grand honneur de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui. Je veux assurer au député d'en face que rien n'a été caché. Une intervention a immédiatement suivi le crime. Je veux remercier les membres du personnel du ministère du Développement social de l'époque qui sont immédiatement intervenus afin que personne ne soit en danger. Toutes les personnes concernées étaient en sécurité à ce moment-là et elles sont encore en sécurité. Il est malheureux que le député d'en face s'en prenne à un membre du personnel qui essayait de travailler fort et de faire le nécessaire dans l'intérêt supérieur de la clientèle.

Un crime a été commis. Malheureusement, des crimes sont commis, et c'est l'auteur du crime qu'il faut incriminer. Nous continuerons à travailler fort. Rien n'a été caché. Nous avons travaillé fort. Les personnes concernées étaient en sécurité. Les portes et les serrures ont été changées tout de suite pour que ces personnes soient en sécurité. L'angoisse provoquée par la sécurité incertaine des personnes... Un crime a été commis, et des crimes sont malheureusement commis dans notre province. Des gens se sont occupés de la situation.

Le président : Le temps prévu pour la période des questions est écoulé.

